

Une carrière au canada ?

Par **Cocorope**, le **27/02/2014** à **04:52**

Bonjour! Actuellement lycéen en filière ES j'ai bien envie de tenter les études de droits mais en ayant certaines petites questions sur ce cursus:

après disons une L3 ou M1 je me demandais si il est toujours possible d'envisager de faire carrière et de s'installer au Québec. Pour cela je me demande quel serait le cursus le plus adapté à ce projet (spécialisation droit international?) et si il présente de réel atouts sur place (il y a bien des métiers demandant une connaissance des droits canadiens et français?) est ce envisageable après une formation canadienne spécialisé ?

Merci de vos réponses, n'hésitez pas à partager votre expérience de ce pays :)

Par **permito**, le **27/02/2014** à **13:02**

Il y a un accord franco québécois selon lesquels les avocats français n'importe quelle spécialités , peuvent s'installer au Québec et les Québécois en France.

La spécialisation droit international n'a rien avoir avec un projet professionnel à l'étranger. Le droit international permet de prétendre soit à un emploi de prof ou dans l'humanitaire (mais il y a d'autre débouché aussi). Pour un projet professionnel à l'étranger le droit des affaires est le mieux. Il doit y avoir des M2 droit des affaires internationales.

Par **Cocorope**, le **28/02/2014** à **05:44**

Merci tout d'abord de ta réponse :).

Je me suis mal exprimé: je me demande si il est possible de continuer ses études en droit au Canada après l'obtention d'une M1 en France pour par exemple avoir une maîtrise de droit canadien (options fiscalité)

et si vous pourriez me donner un avis éclairé sur les perspectives d'insertion professionnelle soit au Canada si je décide d'y rester, soit en France si j'y décide d'y retourner (sachant que je ne veux pas forcément devenir avocat)

-réticences du fait d'un cursus initial en France ou d'une poursuite au Canada ?
-au contraire, atout du fait d'une certaine "bivalence"(2 systèmes juridiques) ?

-c'est indifférent, mêmes chances d'insertion ?

Avec mes remerciements anticipés.

Par **lolo7**, le **28/02/2014** à **12:21**

Tout ce que je sais c'est que la législation est différente là-bas. Je pense que tu dois aller sur les sites pour en savoir plus. J'ai lu dans un article Le Parisien, qu'il recrute de moins en moins car il y'en a beaucoup. De plus, il n'est plus sûr d'avoir un boulot là-bas car tu seras obligé de revenir.

Par **lolo7**, le **28/02/2014** à **12:26**

Après je ne suis pas sûr mais vérifie quand même.

Par **Cocorope**, le **02/03/2014** à **00:26**

D'autres points de vues ? expérience ?